

trône craquait sur ses bases et nos institutions se métamorphosaient à la faveur d'une conspiration de sentiments et d'effervescence populaires. La noblesse abolie, le clergé dépouillé, le divorce autorisé, le mariage déclaré contrat social, les registres de l'état civil enlevés à l'Église, les maîtrises supprimées, les assignats ne suffisant plus pour combler la dette publique : tel était le bilan politique. Le 10 août 1792, le peuple français fut invité à former une Convention nationale; et le 21 septembre, s'ouvrait la première séance composée de 749 membres, déclarant la déchéance de la royauté. Parmi ceux-ci siégea Patrin que, nouvel Abdolonyme, on avait amené sur les bancs du centre — appelé la plaine ou le marais — à la tête duquel se trouvait Boissy d'Anglas, à côté du petit nombre d'hommes restés calmes dans le débordement, où il se fit remarquer par la modération de son langage et la sagesse de son attitude. Car, pour ne pas donner un démenti à son passé, lorsque vint ce jour lamentable où fut décrétée la mort de Louis XVI, il vota pour le bannissement : son nom aida aussitôt à grossir la liste des *suspects*. Quelques mois après il était proscrit, sous le prétexte d'avoir excité les Lyonnais à la révolte. Complice de Chasset, son compatriote, il avait trempé, disait-on, dans la réaction de la Gironde qui tentait de soulever les âmes indépendantes contre le despotisme féroce des Jacobins. On l'accusa de trahison. Il ne put sauver sa mère, qu'en cédant la maison de cette femme respectable — qui mourut de frayeur en 1793, — et se sauver lui-même qu'en se tenant caché puisque sa tête était mise à prix.

Peu à peu, cependant, la tourmente révolutionnaire s'apaisa, ; et lorsque la foudre eut cessé de gronder, il reparut. Mais on ne l'avait pas oublié.

Le Comité de salut public l'envoya commissaire ordon-